



Consieur mon Frere,

Je suis que par mes derniers vous avez eue pres
 peu comprends les us de la poursuite de l'affaire de
 M. vostre fils et est de servirais persuade que
 l'intensite la paigne par dessus vos motifs & mes
 devoirs. Et qui me deplait principalement est que
 ce que nous avons fait par devoir nous tournes a mespris
 Je croi neantmoins que les mieux sensz jugeront plus sui
 vamment, & nous tiendront avec contentement. Il est
 expedient qu'on sache ce nous en sommes afin que nous
 apprenions de cecha nostre loy & de ce nous
 mesmes sans faire tant d'estat de la faveur d'autrui, qui ne
 se sert de nous que pour son utilite. Ce sont choses differentes
 estre bon serviteur & estre regard de mesme. Un bruit a couru
 que le Roy de la Gr. Bretagne avoit intention de demorer
 quelq. temps a Mures. Ce est ce que je ne puis croire. Car cela seroit
 interprete une infraction du Traite avec Comwell & donneroit
 occasion de former des resolutions au desavantage de S. A.
 nostre maistrs veu que la Garnison de Mures est entretenue
 de pens de Mures. Et les Estats je ne veux promettre que le Roy
 ni ceux de son Conseil n'entreprendront jamais chose qui puisse
 tendre au prejudice de Son Altesse. puis que Madams la Princesse
 de Royal va a Aix il peut sejourner la de attendre quelq.
 changement de affaires d'Angleters. Car pour l'Escosse je ne
 voy nul apparence que je puisse estre remis par leur force la

Aug. 37.

qu'elle est trop disproportionnée à celle des Anglois et outre
c'esta divisioe et redoublée quasi a nant. Car Mess^{rs} les Etats
ont reçu lettres de nos Ambassadeurs en Angleterre que
Comwell leur avoit fait l'honneur de leur faire savoir les prin
cipales nouvelles qu'il avoit reçues d'Escoce que ces gens avoient
pris la bataille sur les Montagnars, que Medleton mes
mes estoit blessé, et qu'ils promettoient une bonne fin de victoires
totales bien tost. Sans delayer Messieurs les Committés d'Escoce
ont fait ouvrir la clef de la Gallie par ou S^{te} Apaton pour en
tirer au Jardin et en firent quatre clefs pour les Capitaines
qui font acosther le corps de gardes afin de servir la pour
villor à la sûreté publique. Mon sieur d'Arde (Comte de par
de ces bons pons) Hudson. Mon sieur de Menester dat
alors unant un haer vord ringe de ses ongen at d'Arde
dats de nosseurs met stas off stooten met de beswaren ole
handoren te dringen in dringen also dat die pshator door
het dringen gedwongen wort al wechende uit de pashator wilt hi
vaste hebben. Sie pastordent libertatis et imperii terminos. fo non
promissum non de bon de ces innovations si frequentes ad d'Arde
fugis de interests de la maison. Nous ne pouvons parler
de S^{te} A Madams. pur que je voye qu'ils laissent aller les
choses au lieu de nous garder de ne rendre impotente par
des poursuites facheuses et inutiles. Je suis seul avec M^{rs} de
et Steyer tous les @ sont absens. Sur ce je prie Dieu qu'il veuille
Conserver S^{te} A nostre Maistres et vous donner une bonne santé & lon
gue & heureuse vie. C'est le Vostre de

Ronsieur mon frere

Mes freres ne commandez de vous
faire les bonnes heures de vous

A Leiden le 18 d'Avril 1654

Vostre semblable & affect
serviteur & frere
D. de Willem

5
ak
-
20
-
04
08
25
D.
v
r
na
v
ar
t
i
2
2
hi
m
a
12
-
w
ik
n
-
f



Domine ds Juylichom



X